



Assemblée citoyenne de Paris

Délibération relative aux nouveaux pouvoirs pour décider des Parisiennes et Parisiens

2025 DDCT 135

ANNEXE

Plaidoyer à l'attention de l'État

Nos 16 recommandations pour repenser les pratiques démocratiques, la prise de décision et l'engagement citoyen

Nous, membres de la 3^e promotion de l'Assemblée citoyenne de Paris, réunissant 100 habitantes et habitants tirés au sort, avons travaillé de septembre 2024 à juin 2025 sur deux grandes thématiques : « La lutte contre la solitude » et « De nouveaux pouvoirs pour décider ».

Le mandat délibératif confié par l'exécutif parisien portait sur la question suivante, que nous avons adoptée collectivement : *Quels mécanismes inventer ou repenser afin de garantir une démocratie continue à Paris, appropriée par toutes et tous, à tous les échelons (quartier, arrondissement, ville, et même national) ?*

Pour y répondre, 14 demi-journées d'ateliers ont été organisées, réunissant 48 membres engagés. Ces moments de travail nous ont permis de nous former sur le sujet, d'en comprendre les enjeux, le cadre légal ainsi que les marges de manœuvre existantes, afin de proposer des mesures d'amélioration justes et adaptées.

Au cours de cette année, nous avons conduit 44 auditions qui nous ont donné l'opportunité d'écouter un large panel d'intervenants : sept universitaires, onze représentants d'associations nationales et locales, six membres d'administrations territoriales hors Paris, de nombreux agents de la Ville, ainsi que quatre élu-es représentant différentes sensibilités politiques.

Nous avons élaboré un plan d'action ambitieux, structuré autour de 20 mesures visant à renforcer la démocratie continue à Paris et dans ses arrondissements. Ce plan figure dans une délibération qui sera débattue au Conseil de Paris en juillet 2025.

En outre, la démocratie, socle de nos sociétés modernes, traverse aujourd'hui une crise de confiance profonde. L'érosion de la participation citoyenne, la montée des populismes et la déconnexion entre les gouvernants et les gouvernés fragilisent notre modèle démocratique. Face à ces défis, il est impératif de redonner aux citoyens les moyens d'agir,

de débattre et de décider. Conformément à notre mandat, nous avons aussi réfléchi aux mécanismes démocratiques à l'échelle nationale. L'Assemblée citoyenne a produit un plaidoyer comprenant 16 propositions à destination de l'État.

Ce plaidoyer propose de renforcer la démocratie en réinventant la relation entre l'État et ses citoyens, en favorisant une participation active, inclusive et délibérative. En rétablissant une confiance mutuelle, nous pouvons construire une démocratie plus vivante, plus juste et plus résiliente.

Ce plaidoyer souligne notamment la nécessité urgente de renouveler les pratiques institutionnelles, de repenser le vote et les modes de scrutin, de favoriser concrètement l'engagement citoyen, et de démocratiser davantage la prise de décision.

Ce plaidoyer, annexé à la délibération et sans vote des élus du Conseil de Paris, constitue l'expression intégrale et libre des membres de l'Assemblée citoyenne. Nous espérons qu'il sera entendu par l'exécutif national, les responsables politiques, les services de l'État, ainsi que par toutes les organisations, associations ou collectifs désireux de s'en saisir pour enrichir le débat démocratique.

NOTRE ÉTAT DES LIEUX

Après plusieurs mois de travail et d'échanges, nous nous sommes accordés sur les constats suivants :

Les citoyennes et citoyens, particulièrement les plus précaires et/ou des quartiers populaires, connaissent une lassitude, voire une défiance vis-à-vis du personnel politique, tout en ayant une sensibilité plus importante aux questions de solidarité. Ces citoyennes et citoyens n'ont pas un accès équitable à la participation citoyenne. Celles et ceux qui veulent participer et qui n'y parviennent pas sont nombreux, par manque de légitimité (ou par sentiment d'illégitimité), par manque d'accès, par manque de connaissances, etc. De ce fait, la démocratie représentative n'est pas si représentative.

La démocratie participative connaît un développement assez important, mais qui peut être un effet de mode, car il semble difficile d'intégrer et de pérenniser l'engagement citoyen sur le temps long, ce qui reste donc un frein important.

Nous constatons également un manque de pluralité dans les informations dont les citoyennes et citoyens sont destinataires.

De facto, investir dans la démocratie participative est vertueux et nécessaire, d'un point de vue sociétal, et pragmatique économiquement sur le long terme, comme en témoignent de nombreux outils et études relatant les multiples expériences de démocratie participative aux échelles nationales et internationales.

L'organisation des partis politiques est un peu dépassée et la France fait face à un manque de renouvellement de l'offre politique et tout particulièrement de ses représentantes et représentants. Il existe une classe politique à deux vitesses, entre l'échelon national et le local.

Par ailleurs, les formes d'engagement étaient plus « rigides » par le passé ; il y a aujourd'hui une flexibilité qui permet théoriquement d'accroître l'engagement.

Les syndicats et le tissu associatif sont malmenés par les politiques de l'État, notamment par un manque de financements, mais aussi par une perte de la participation des citoyennes et citoyens. Les citoyennes et citoyens semblent de plus en plus voter par dépit, du fait d'un sentiment de déconnexion des élites et d'une crise de la représentativité. Cette dernière se ressent en particulier dans les instances (notamment consultatives) au sein desquelles la société civile est censée être représentée.

Nous sommes aux prémices d'un changement de société, il est essentiel de mettre l'engagement au cœur de ce changement.

NOS 16 RECOMMANDATIONS

I. Renouvellement des institutions

Nous plaçons pour que les représentantes et représentants politiques rendent à minima visible le travail qu'ils effectuent, en rendant des comptes aux citoyennes et citoyens, avec plus de transparence et de sincérité, de cohérence globale et d'exemplarité, au regard des contraintes qui pèsent en miroir sur la population. L'objectif est d'approfondir la reddition des comptes et le droit de révocation des élus afin de redonner confiance en la politique. Pour cela, des mesures sont présentées ci-dessous :

- 1. Limiter le nombre de mandats successifs des élus**, à l'échelle du Parlement, mais aussi des régions et départements, pour renouveler plus rapidement le personnel politique élu et éviter les prises de décisions pour des raisons purement électorales.
- 2. Rendre obligatoire le bilan à mi-mandat des élus**, pour présenter leurs résultats, à l'image de certains élus locaux. La non-atteinte des objectifs doit être justifiée devant les citoyennes et citoyens, au cours d'un débat ouvert.
- 3. Cultiver une habitude de participation via un calendrier annuel rituel et défini.** Cette mesure vise à acculturer les citoyennes et citoyens à un calendrier précis pour instaurer une routine démocratique. Ce qui est quasi rituel pour les élections nationales et locales pourrait l'être pour toutes autres formes de participation et de vote. Le but serait de rendre les temps de votation ou autres démarches prévisibles.
- 4. Mettre en place des référendums d'initiative citoyenne (RIC) de manière récurrente.** Les référendums permettraient de solliciter la population sur les sujets qu'elle estime prioritaires (concrets, avec des effets visibles) et non sur des sujets imposés par les exécutifs. En amont de chaque référendum, une instance populaire officielle désignée présenterait publiquement les conséquences potentielles des résultats – à l'image des « notices citoyennes » de certaines votations cantonales suisses.

II. Vote et mode de scrutin

Le vote se trouve au cœur du fonctionnement de notre système représentatif. Afin de permettre un retour aux urnes, nous préconisons d'agir sur le cadre structurel permettant un vote éclairé. Nous plaidons pour :

5. Refondre les modalités de votes aux différentes échéances électorales :

- Faciliter les procurations, notamment en visant le public jeune ;
- Établir des périodes de scrutin sur plusieurs jours consécutifs et, en période d'élection, aménager le temps de travail de toutes et tous avec un temps aménagé « engagement démocratique » ;
- Utiliser le vote en ligne sous certaines conditions ;
- Changer le mode de scrutin en développant la proportionnelle ;
- Étudier de nouvelles modalités de scrutin, notamment le jugement majoritaire ;
- Donner la possibilité de trois localisations pour l'inscription aux bureaux de votes et pouvoir y voter. Un système pour empêcher la fraude pourrait être pensé avec un QR-code, une déclaration préalable, etc.

6. Promouvoir et systématiser les inscriptions sur les listes électorales, pour éviter les effets d'affluence avant les élections.

7. Ouvrir le droit de vote à partir de 16 ans.

8. Établir le droit de vote pour les résidents étrangers avec des conditions à définir.

9. Adapter systématiquement les supports nationaux de communication électorale en français Facile A Lire et à Comprendre (FALC).

10. Prendre en compte les votes blancs sur les suffrages exprimés. Si les votes blancs sont majoritaires, une nouvelle élection est organisée.

III. Démocratiser la décision

La démocratisation de la décision doit se construire en créant plus de liens entre élus et citoyens : en essayant la pratique des assemblées citoyennes, en multipliant les référendums, en déléguant la gestion d'une partie du budget ou encore en valorisant le temps citoyen et démocratique exercé, en approfondissant l'aller-vers ou encore en donnant à voir l'impact des politiques publiques et projets adoptés.

Les dispositifs participatifs et délibératifs doivent monter en ambition et en exigence méthodologique pour répondre à la crise de la démocratie actuelle. Il faut agir sur le cadre des dispositifs participatifs et délibératifs : simplifier la méthodologie ; être attentif au cadre des participantes et participants (lieux, horaires, indemnités, susciter l'engagement) ; mais aussi rechercher les publics invisibles et/ou vulnérables pour permettre des débats

qualitatifs; intégrer les membres des instances participatives dans leurs comités de pilotage.

Nous plaçons pour que les territoires soient des relais essentiels pour amplifier les pratiques démocratiques. L'objectif est de faire correspondre l'offre actuelle, vaste, avec la volonté d'engagement de la population qui est plurielle; de faire mieux plutôt que plus. Pour cela, il faut orienter les dispositifs vers les résultats et l'action, ne pas se satisfaire de leur simple existence.

11. Créer un « statut du citoyen participant » selon la définition du CESE, pour les instances délibératives tirées au sort.

L'engagement pourrait être valorisé avec une indemnisation, la validation d'un trimestre de retraite ou la reconnaissance des compétences avec des certifications, etc.

12. Légiférer pour que les dispositifs de démocratie participative soient sanctuarisés et protégés, notamment le Conseil national citoyen (cf. recommandation #14), les Conventions citoyennes, etc. Cadrer les modalités en fonction des dispositifs pour que ce soit encadré au niveau légal et ne pas avoir de disparités en fonction des territoires.

13. Créer une assemblée citoyenne nationale : le « Conseil citoyen national », associé au CESE

Associer un Conseil citoyen national qui utilise les travaux de veille du CESE pour proposer des Conventions citoyennes plus légères.

Ce Conseil citoyen national serait composé d'un grand nombre de citoyennes et citoyens tirés au sort et représentatifs de tous les territoires, de tous les groupes d'âges et de toutes les catégories socio-professionnelles, afin d'avoir une base représentative large et à l'image de la population. Les membres disposeraient d'un mandat d'un an. Le choix des sujets travaillés se ferait avec les travaux de veille pour partir des besoins des Françaises et Français.

- **Articuler échelon national et local dans les processus participatifs :** un sujet national pourrait être traité dans les instances des territoires locaux (CESER par exemple) pour ensuite remonter au niveau national, le but étant de créer une « synergie » des réponses et recommandations sur l'ensemble du territoire français.
- **Créer un « droit d'interpellation élargi »** en mettant à disposition une plateforme pour que les citoyennes et citoyens puissent poser des questions directement aux membres du Conseil citoyen national.

14. Encourager la mise en place des budgets participatifs en France :

- Pour les collectivités de plus de 100.000 habitantes et habitants.
- Pour faire des budgets participatifs organisés un « produit d'appel » pour les autres démarches participatives ou comme indicateur des sujets qui mobilisent, devenant ainsi une porte d'entrée pour l'engagement citoyen.

IV. Engagement

Nous plaillons pour que l'accès à l'engagement soit plus ouvert selon les modalités suivantes. Un point d'attention devra être porté à la gamification pour attirer le plus grand nombre :

- 15. Développer l'éducation à la démocratie** : l'objectif est de vulgariser le fonctionnement de la démocratie représentative, de mieux expliquer les dispositifs électoraux existants ; mais aussi d'approfondir l'éducation civique et citoyenne chez les enfants et de les sensibiliser aux valeurs démocratiques françaises. Il est également nécessaire de faire œuvre de pédagogie sur les démarches de démocratie participative.
- 16. Instaurer des Services civiques thématiques « Démocratie »** dont les objets seront à développer avec le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE).